

Délibération n° 25-0201

CFVU DU 06 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024.

- **La commission formation et vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 06 février 2025 réunie sous la présidence de Monsieur Frédéric Hoffmann, vice-président de la CFVU,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum ayant été constaté en début de séance,

DÉCIDE

Article 1

Par la présente délibération, la commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024.

Article 2

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 07/02/2025.*

Présents	30
Représentés	10
Abstention(s)	0
Suffrages exprimés	40
Pour	40
Contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Alexandre PERAUD.

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 28 novembre 2024 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, Mme GONZALEZ SCAVINO, M. MBONDOBARI, M. FOUCAUD, M. GOFFETTE-LEGER, M. HOFFMANN, Mme LACHAUD, M. LE BOURDONNEC, Mme PETIT, Mme PINEDE, M. ROUX, Mme SADLAN, Mme SANTA CRUZ, M. ARCELIN, Mme BIRAUD, Mme GROULT, Mme POTTIER, Mme AGUERA-GUSMAN, Mme BELAROUSSI, Mme BOUHASSOUN, M. GISSOU, M. PROTOPOPOV, M. JAILLET, M. VENANT-BOUANANI, M. LUTZ, M. PETIT, Mme LHERMINE, Mme ROUCH.

Etaient représentés :

M. ESTEVEZ, M. BARRY, M. FERNANDEZ, M. GLORIS, Mme ROQUES, M. MAURIN, Mme OTHABURU.

Etaient invités :

Mme COMONT, M. HAUQUIN, Mme MIRAS, Mme MOINEAU, M. VALAT.

M. Hoffmann ouvre la séance à 9h10.

Nombre de membre présents	28
Nombre de membres représentés	7

I/ PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCOBRE 2024

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Pour :	35

➔ *La CFVU approuve le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024.*

II/ ADMISSION 2025 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 1^{ER} CYCLE : CAPACITÉ D'ACCUEIL

M. Hoffmann rappelle que la CFVU est appelée à émettre un avis sur les capacités d'accueil en 1^{er} cycle. Ces propositions, une fois validées par le Conseil d'administration, seront transmises au Rectorat qui dispose d'un droit de regard sur les effectifs définis par l'université pour les formations de licence et de BUT.

Il informe que deux rencontres avec le Rectorat ont déjà eu lieu. Il précise concernant la licence 1 d'histoire qu'il a souhaité conserver l'effectif à 580 places, comme l'année précédente, au lieu des 360 proposés par le département d'histoire, chiffre qui était bien inférieur au nombre réel d'admissions en 2024.

Mme Lachaud s'interroge sur le chiffre qui est remonté jusqu'à M. Hoffmann car à sa connaissance ce sujet n'a pas été débattu au sein du département d'histoire.

M. Le Bourdonnec répond que cette capacité d'accueil a été demandée par le directeur de département lors du Conseil d'UFR Humanités.

Mme Miras indique que ces capacités d'accueil une fois adoptées, sont saisies dans les plateformes d'admission. Elle rappelle que la capacité d'accueil du portail est inférieure à la capacité globale de la formation puisqu'il faut conserver des places pour les étudiants redoublants, les étudiants internationaux sélectionnés sur la plateforme Etudes en France et pour les étudiants qui réintègrent la formation après avoir bénéficié du dispositif de césure.

Elle présente en particulier les capacités des formations qui ont fait l'objet de réajustements après dialogue avec les composantes et signale l'ouverture d'un nouveau parcours LEA Anglais-Basque-Espagnol pour un effectif de 40 places. Pour permettre l'ouverture de ce nouveau parcours à moyens constants, les effectifs de la licence LEA Anglais-Espagnol seront fixés à 400 au lieu de 440.

Mme Pinède fait observer que la licence LEA espagnol est une filière très sollicitée et se demande s'il ne serait pas préférable de maintenir les 440 places en attendant de voir le taux de remplissage en LEA Anglais-Basque-Espagnol sur la 1^{ère} année.

Mme Miras répond qu'il vaut mieux faire preuve de prudence en prévoyant 400 places, capacité qu'il sera toujours possible d'augmenter en cours de procédure si on constate que la formation se remplit mieux que ce qui est attendu.

M. Petit annonce que la liste « UNEF-EBM » s'oppose fermement aux réductions de capacité d'accueil en particulier pour les filières LLCER Russe Trilangue, LEA Anglais-Espagnol et dans certains masters. Il souligne que ces baisses privent de nombreux étudiants de l'accès à l'université publique et renforcent la sélection sociale. Bien qu'il soit conscient du manque de moyens alloués aux établissements d'enseignement supérieur, il refuse cette restriction du droit des futurs étudiants à choisir leur cursus. Par ailleurs, il s'étonne que le document ne présente pas les capacités discutées en conseil d'UFR Humanités, il le traduit comme une tentative d'étouffement de la mobilisation étudiante et pense que cet arbitrage avant la tenue de la CFVU compromet le débat démocratique et la légitimité des élus. Il se félicite cependant que cette mobilisation ait permis de revenir sur les réductions de capacités d'accueil en L1 d'histoire votées en conseil d'UFR.

M. Hoffmann observe que les capacités d'accueil présentées en conseil d'UFR n'ont pas été préalablement débattues au sein du département d'histoire et qu'elles n'ont pas non plus été présentées dans le cadre du dialogue offre de formation (DOF) qui est l'instance de travail préparatoire à l'ajustement des capacités d'accueil. De son point de vue, il n'était donc pas lié par des capacités qui n'ont fait l'objet d'aucun dialogue préalable même si elles ont été effectivement validées par le conseil d'UFR. Il ajoute cependant que le nombre d'inscriptions spécialement en licence d'histoire est en baisse depuis plusieurs années, observant une lente baisse démographique mais dont la tendance va rapidement s'aggraver dans les prochaines années. Cette année, on constate une diminution de 150 inscriptions en L1 par rapport à l'année précédente, ce qui indique qu'un ajustement progressif de l'offre de formation devra se poursuivre. Il ajoute que, malgré certaines sections sous tension, que ce soit pour le premier ou le second cycle, il reste globalement de la place puisque le nombre d'inscrit est inférieur au nombre de places proposées. En L1 par exemple il y a 4 643 inscrits pour une capacité de 5 540 places.

M. Protopopov partage la prise de parole de M. Petit. Il ne comprend pas pourquoi la diminution de la capacité d'accueil demandée par le département d'histoire est bien au-delà de la diminution des effectifs constatés des années antérieures.

M. Hoffmann répond que le dialogue reste ouvert avec les départements mais qu'il le poursuit également avec le Rectorat qui reste décisionnaire pour fixer les capacités d'accueil du 1^{er} cycle. Il rappelle que le document soumis au vote propose 580 places en histoire, ce qui ne représente aucune suppression de places.

M. Jaillet, souligne que Parcoursup, avec ses capacités d'accueil limitées, menace l'accès à l'éducation comme droit universel et compromet la démocratisation de l'enseignement supérieur. Il déplore un sous-financement chronique des universités qui rendent l'accès à l'éducation difficile, créant des inégalités sociales. Il réclame des

places en nombre suffisant et l'abrogation de la sélection, pour permettre à toutes et tous un accès équitable à l'université. Il indique que chaque année, l'Union Étudiante mène la campagne des « sans facs » pour aider les étudiants sans formation à s'inscrire, répondant aux sollicitations de dizaines d'entre eux. Il annonce, que pour toutes ces raisons, les élus de l'Union Étudiante voteront contre les propositions de capacités d'accueil si elles ne sont pas revues à la hausse.

M. Hoffmann partage le constat du manque de moyens dans les universités et a exprimé son soutien à la mission de service public et à l'ouverture à tous. Mais il souhaite saluer tout le travail fait en interne, comme avec le Rectorat, pour accompagner chaque responsable de formation dans l'optimisation du remplissage des formations, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté. Tout en reconnaissant les tensions dans certaines filières qui peuvent mener à des choix difficiles, il reste convaincu qu'il existe des solutions pour chacun et souligne la nécessité de poursuivre ce travail. L'équipe politique continuera d'arbitrer les situations particulières si nécessaire.

M. Lutz persiste à croire que la réévaluation de la capacité d'accueil en histoire à 580 places, est le résultat de la mobilisation des étudiants. Il partage l'avis des autres syndicats étudiants et annonce que « Le Point levé » s'opposera aux capacités d'accueil proposées qui sont la conséquence d'une sélection par la précarité. Il se déclare opposé à une université élitiste et payante.

Mme Pinède demande si, à l'avenir, il serait possible d'obtenir à la fois les capacités d'accueil sur plusieurs années antérieures pour mieux comprendre les évolutions globales, ainsi que le nombre d'inscrits.

Mme Lachaud souhaite, en tant qu'enseignante du département d'histoire, mettre en avant un point important concernant les conditions de travail liées aux sous-effectifs enseignants, facteur influençant aussi les capacités d'accueil. Elle constate que 95 % des travaux dirigés sont dispensés par des chargés de cours dans des conditions peu optimales. Il a longtemps été dit que le maintien d'un accueil massif d'étudiants était le seul moyen de garantir des postes, alors qu'à chaque campagne d'emploi les départs à la retraite ou les mutations ne sont pas remplacés. Ce manque de ressources humaines, notamment d'enseignants-chercheurs titulaires, engendre de sérieuses difficultés, amenant certains enseignants à considérer que la réduction des capacités d'accueil pourrait également favoriser une meilleure qualité d'enseignement.

M. Lutz comprend ces difficultés, mais il pense que céder aux politiques d'austérité du Ministère conduit à ce que les étudiants et les enseignants pâtissent du manque de moyens. Selon lui, la solution ne réside pas dans une réduction des capacités d'accueil, mais plutôt dans une mobilisation collective.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Abstention :	6
Contre :	15
Pour :	14

➡ ***La CFVU émet un avis défavorable aux capacités d'accueil 2025 pour l'admission en 1^{ère} année de 1^{er} cycle***

III/ ADMISSION 2025 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 2^{ÈME} CYCLE : CAPACITÉ D'ACCUEIL

Mme Miras annonce :

- l'ouverture d'un nouveau parcours en musicologie intitulé « Oralité et écriture » qui comptera 15 places ;
- une redistribution du nombre de places entre les 3 parcours du LEA ;
- la fermeture du M1 European interdisciplinary master African studies en raison de l'expiration du contrat et du financement européen en 2025 .

M. Petit demande si la baisse en masters histoire a été discutée dans les différentes instances ou si cela s'est déroulé de la même manière qu'en licence histoire.

Mme Lachaud répond que les capacités ont bien été débattues entre les responsables de master.

M. Hoffmann ajoute que les capacités de 2^{ème} cycle ont bien été évoquées dans le cadre du dialogue offre de formation.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Abstention :	7
Contre :	15
Pour :	13

⇒ **La CFVU émet un avis défavorable aux capacités d'accueil 2025 pour l'admission en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle**

IV/ ADMISSION 2025 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 1^{ER} CYCLE : ATTENDU LOCAUX ET CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Mme Miras explique qu'il s'agit ici de définir les attendus locaux et les critères des commissions d'examen des vœux afin d'assurer le plus de transparence possible pour les futurs candidats. Elle précise qu'il existe déjà des attendus nationaux en licence, qui sont suffisants pour candidater à des formations sans spécificités particulières. L'article 1 énumère, les formations pour lesquelles des attendus locaux viennent compléter les attendus nationaux. Elle attire ensuite l'attention sur l'article 2, qui liste les licences acceptant tous les candidats sans examen de dossier, même en cas de dépassement de la capacité d'accueil. Cela concerne la majorité des licences. L'article 3 traite des formations qui classeront les candidats en raison d'une forte demande. Elle mentionne également que le DU Paréo a été inclus dans la délibération, puisqu'il est candidatable depuis la plateforme Parcoursup, que des critères ont été ajoutés pour la licence d'italien et le LEA anglais-italien car ces parcours ont connu un taux de pression assez important l'année dernière. Pour le BUT elle indique qu'il y a eu un léger rééquilibrage des pourcentages dans l'importance des critères.

Mme Pinède observe que la mise en œuvre du recrutement en BUT est de plus en plus difficile. Elle indique que le refus du Rectorat d'accepter différentes pièces complémentaires nuit à la qualité pédagogique du processus de recrutement. Elle constate également une augmentation des démissions depuis l'intégration de ces formations dans Parcoursup, car les enseignants ne disposent plus de la liberté de définir leurs critères de sélection.

Mme Miras invite les responsables de formation à la contacter pour le paramétrage de la plateforme, afin d'explorer les différentes options disponibles et de déterminer comment répondre au mieux à leurs attentes.

Mme Pinède répond qu'elle transmettra la proposition mais souhaite souligner l'arbitraire important de la décision nationale concernant ce qui est considéré comme discriminant ou recevable parmi les pièces complémentaires. Elle illustre son propos avec l'exemple d'une formation en information numérique des organisations, où une question sur les pratiques et usages des outils numériques a été rejetée car considérée comme discriminante.

Mme Venant-Bouanani souhaite, avant de passer au vote, exprimer l'opposition de sa liste à la logique de sélection imposée par le ministère, qu'elle estime contraire à leur vision du service public. Ils défendent une université publique, gratuite et ouverte à tous. Pour eux, le seul critère d'admission en licence devrait être l'obtention d'un baccalauréat pour l'entrée en L1 et celle d'une licence pour l'entrée en M1.

De plus, elle déplore, comme cela a déjà été souligné les années précédentes, que les départements d'allemand et d'italien n'acceptent pas d'étudiants débutants en L1. Cela contribue à rendre ces formations moins attractives et explique le faible taux d'inscriptions. Dans les documents présentés, les critères généraux d'examen des vœux

(CGEV) et les attendus sont regroupés dans un même document. Elle demande qu'un vote séparé soit effectué. Si cette demande est acceptée, ils voteront contre les CGEV et s'abstiendront sur les attendus locaux.

Résultat du vote sur les attendus locaux en 1^{er} cycle :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Abstention :	13
Contre :	2
Pour :	20

➡ La CFVU émet un avis favorable aux attendus locaux pour l'admission 2025 en 1^{ère} année de 1^{er} cycle

Résultat du vote sur les critères généraux d'examen des vœux en 1^{er} cycle :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Abstention :	0
Contre :	15
Pour :	20

➡ La CFVU émet un avis favorable aux critères généraux d'examen des vœux pour l'admission 2025 en 1^{ère} année de 1^{er} cycle

V/ ADMISSION 2025 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE 2^{ÈME} CYCLE : ATTENDU ET LOCAUX CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Mme Miras explique qu'il a été nécessaire de définir les critères pour le nouveau parcours « Oralité et écriture » mais que, dans l'ensemble, les modifications apportées ont été marginales. Elle précise que pour certaines formations, l'importance des critères a légèrement été modifiée, et qu'une exigence de niveau de français C1 a été ajoutée pour les étudiants étrangers.

Elle indique que la plateforme Mon Master a offert une visibilité plus grande des formations aux candidats ce qui a généré un accroissement du nombre de candidatures, accompagnée d'un fort taux de désistement du fait de la multiplication des vœux réalisés par « sécurité ».

M. Arcelin fait remarquer que la plateforme Mon Master présente des inconvénients puisqu'elle ne permet pas de rendre certaines pièces justificatives obligatoires, comme c'est le cas par exemple du projet de recherche ou professionnel, alors que cela fait partie des critères retenus par les enseignants. Avant il était possible de réclamer les pièces manquantes alors qu'aujourd'hui cela est impossible et on est obligé de refuser le dossier dans sa globalité en mettant « dossier invalide » pour laisser la possibilité à l'étudiants de candidater en phase complémentaire. Or on a rendu son dossier invalide sans lui dire ce qui rend son dossier invalide.

M. Valat indique que le département d'histoire a adopté une approche différente. Etant donné que la lettre de motivation est un document obligatoire, les recommandations adressées aux étudiants stipulent clairement que le projet de recherche doit y figurer. Par conséquent, si un étudiant n'inclut pas son projet de recherche dans sa lettre de motivation, sa candidature sera écartée.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Abstention :	0
Contre :	15
Pour :	20

➡ La CFVU émet un avis favorable aux attendus locaux et aux critères généraux d'examen des vœux pour l'admission 2025 en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle

VI/ ADMISSION 2025 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE MASTER JOURNALISME : CALENDRIER ET MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Mme Miras rappelle que le master journalisme est une formation très sélective qui n'entre pas dans la procédure de recrutement nationale ce qui explique que l'on vote également le calendrier. Elle précise qu'il n'y a pas de changement de critères par rapport à l'année dernière.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Contre :	15
Pour :	20

➡ La CFVU émet un avis favorable au calendrier et modalités d'admission 2025 en 1^{ère} année de master journalisme

VII/ MODALITÉS D'ADMISSION 2025 EN 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} ANNÉE DE 1^{ER} CYCLE ET EN LICENCE PROFESSIONNELLE

Mme Miras explique qu'il s'agit là de voter le calendrier, les modalités de recrutement de toutes les formations de licence 2^{ème} année et 3^{ème} année et de licences professionnelles.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Contre :	0
Pour :	35

➡ La CFVU émet un avis favorable aux modalités d'admission 2025 en 2^{ème} et 3^{ème} année de 1^{er} cycle et en licence professionnelle

VIII/ AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE ET LE LYCEE GAY-LUSSAC DE LIMOGES

M. Hoffmann indique qu'il s'agit d'un partenariat entre la licence de Théâtre de l'université Bordeaux Montaigne et la classe préparatoire aux grandes écoles spécialité « études théâtrales » du lycée Gay-Lussac de Limoges. Cet avenant vient préciser les correspondances entre les deux formations.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Pour :	35

➡ La CFVU approuve l'avenant à la convention de partenariat entre l'université Bordeaux Montaigne et le lycée Gay-Lussac de Limoges

IX/ MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES ÉTUDES

M. Valat annonce deux modifications à apporter au règlement des études qui avait été adopté en début d'année universitaire.

La première concerne l'évaluation des étudiants en situation de handicap, passage qui avait été omis par rapport à la précédente version. Il s'agit donc de le réintégrer. Cela précise la gestion du temps supplémentaire accordé à ces étudiants et la manière dont cela sera pris en charge par les responsables de TD.

La seconde concerne le justificatif en rapport avec le repos menstruel. Le certificat médical initialement requis sera remplacé par une attestation sur l'honneur, car l'espace santé ne pourra pas accueillir et accompagner toutes les étudiantes concernées.

M. Le Bourdonnec intervient pour confirmer l'urgence à prendre une décision après la sollicitation de l'espace santé étudiant qui a alerté l'UBM sur son incapacité à faire face au nombre de demandes. Il remercie l'équipe politique et les services administratifs pour leur réactivité.

M. Arcelin regrette cependant que les composantes n'aient pas été prévenues plus rapidement de cette modification de procédure.

M. Petit pense que s'il n'est pas logique de modifier le règlement des études a posteriori, mais estime que cette décision se justifiait par son urgence et parce qu'elle était juste.

Mme Pinède se déclare satisfaite de la réintégration des éléments relatifs à l'aménagement des évaluations pour les étudiants en situation de handicap dans le règlement des études, soulignant qu'un travail significatif a été réalisé à ce sujet au cours des dernières années. Elle espère que la mention visant à intégrer le temps du contrôle dans un temps qui est celui de la séance de TD, ce qui de fait réduit le temps d'évaluation, rentrera dans les pratiques pédagogiques. Cela permettrait de résoudre des problèmes logistiques tout en garantissant des conditions d'évaluation équitables pour tous.

M. Lutz estime que 15 jours de repos menstruel sur une année universitaire est insuffisant.

Mme Miras rappelle que ce repos menstruel concerne uniquement la période des évaluations pour justifier une absence lors d'une évaluation en contrôle continu ou terminal. Elle précise également que d'autres établissements ayant adopté une mesure similaire se limitent à une durée de 10 jours.

Résultat du vote :

Votants :	35
Suffrages exprimés :	35
Contre :	0
Pour :	35

👉 La CFVU approuve les modifications du règlement des études

X/ BILAN DES STAGES 2023/2024

M. Hauquin présente le bilan annuel des stages 2023/2024 annonçant une augmentation de 73% du nombre total de stages, obligatoires et non obligatoires : 2912 stages obligatoires représentant 82% de l'ensemble des stages (3556), avec un maintien du volume de stages non obligatoires : 644.

Il attribue cette hausse à une méthode de recensement améliorée qui inclut le comptage des conventions papier de certaines composantes et l'intégration des stages MEEF. Il souligne également la complexité des situations de stage à suivre, ainsi que le développement et la normalisation du télétravail partiel ou total. Par ailleurs, il observe une anticipation accrue des demandes de stages et un intérêt croissant de la part des étudiants.

Il indique un renforcement de l'accompagnement des étudiants, tant dans leur recherche de stage que dans le suivi durant leur immersion dans le monde professionnel. La DOSIP collabore avec les équipes pédagogiques afin de

sensibiliser les enseignants référents aux enjeux juridiques, face à un constat de relâchement de certaines entreprises concernant le cadre légale.

Mme Pinède s'étonne du nombre assez faible de stagiaires en BUT 3.

Mme Moineau répond que les chiffres sont ceux de la plateforme Essor associés à ceux des conventions papiers qui ont été remontées par l'IUT.

M. Arcelin s'étonne de ne voir figurer aucun stages MEEF à l'UFR STC alors qu'elle gère les MEEF histoire-géographie. Il ne souhaite donc pas que ces stages soient rattachés à l'UFR Humanités.

Mme Santa Cruz demande que les stages du master didactique ne soient pas comptabilisés avec les MEEF.

M. Hauquin mentionne une légère hausse des stages non obligatoires, en particulier en licence. Il mentionne une revalorisation de la gratification à hauteur de 4,35€ au 1^{er} janvier 2024 avec toutefois une diminution du nombre de stages gratifiés. Par ailleurs, il observe une stabilité des stages à l'étranger, principalement concentrés dans la zone euro. Il présente la répartition des stages selon les secteurs d'activité, avec une majorité dans le secteur privé (48 %), suivie du secteur public (33 %) et enfin du secteur associatif (19 %). Enfin, il exprime le souhait de valoriser la plateforme d'Alumni, qui compte aujourd'hui près de 7 000 membres, afin de renforcer le lien avec les structures professionnelles accueillant nos stagiaires.

Mme Moineau rappelle qu'un dispositif a été mis en place l'année dernière pour améliorer la qualité des services du Pôle de coordination des stages, basé sur des enquêtes auprès des étudiants et des gestionnaires administratifs des UFR. Un travail de sensibilisation et d'information débute donc pour l'ensemble des parties prenantes, incluant étudiants, équipes pédagogiques et enseignants référents. Elle annonce qu'un cahier des charges est en cours de rédaction pour remplacer Essor, qui n'est plus assez performant et qui ne répond plus aux besoins qui ont évolués au cours des dix dernières années depuis son adoption.

XII/ QUESTIONS DIVERSES

Mme Pinède propose, pour l'année prochaine, d'inclure un bref argumentaire lors des demandes de réduction de la capacité d'accueil. Cela permettrait d'améliorer la compréhension et de favoriser les échanges au sein de la commission.

M. Hoffmann est favorable à cette proposition, d'autant plus qu'elle lui fournira des éléments de justification face au Rectorat. Il souligne également l'importance de respecter le déroulement chronologique des décisions au sein des conseils de composantes, afin que les demandes aient été examinées préalablement lors des Dialogues Offre de Formation (DOF).

Mme Groult complète en sollicitant l'affichage de données complémentaires : les effectifs de l'année N-2, le taux de pression et le taux de remplissage. Des éléments récapitulatifs faciliteraient la compréhension et permettraient d'objectiver les décisions.

La séance est levée à 11h20.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,



Alexandre PÉRAUD